

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 6-7

Vorwort: La cancer multiforme qui ronge notre armée
Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Juin-Juillet 2001

	Pages
Editorial	
■ Le cancer qui ronge notre armée	3
Histoire	
■ Pourquoi la Suisse a-t-elle été préservée d'une invasion allemande? (1)	6
Armée XXI	
■ Avant-projet du Plan directeur (1)	13
Politique de sécurité	
■ La Suisse, une neutralité en trompe-l'œil?	19
Partenariat pour la paix	
■ «The NATO School»	21
Dossier «Caucase»	
■ La Géorgie dans l'œil du cyclone (3)	23
Dossier «Yougoslavie»	
■ Casques bleus français à Sarajevo	26
Courrier des lecteurs	
■ Résolution 242 du Conseil de sécurité	30
Action humanitaire	
■ Le déminage humanitaire	31
Conduite	
■ Utilité des «Wargames»	37
Guerre totale	
■ Un colloque à Stockholm	42
Musées	
■ Le Musée de l'armée à Stockholm	47
Nouvelles brèves	48
Revue des revues	54
SSO: comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI

Le cancer multiforme qui ronge notre armée

Le «service à la carte», le fait de ne pas répondre à un ordre de marche sévissent dans notre armée. Ils touchent également les officiers qui s'excusent au dernier moment par un fax ou un e-mail: «Je suis désolé ne pas pouvoir prendre part à votre manifestation, car je suis retenu par d'autres obligations.» Des sous-officiers et, surtout, des soldats n'envoient même pas une excuse: ils ne se présentent tout simplement pas à l'entrée en service. Apparemment, il ne se passe rien ou les mesures restent peu dissuasives... Quoi qu'il en soit, la peur d'une action de la police ou de la police militaire, la «sainte» crainte de la justice militaire, fort présentes dans les débuts de l'Armée 61, ont disparu dans le courant des années 1980.

En Suisse, les responsables des entreprises deviennent de moins en moins sensibles aux besoins indispensables d'une armée de milice qui leur disputent, à certaines périodes, leurs meilleurs éléments. Ce phénomène, qui se faisait moins sentir il y a une vingtaine d'années, peut s'expliquer. De nombreux cadres supérieurs ne sont plus suisses; il leur est donc difficile de comprendre le *Sonderfall* du système de milice helvétique. S'il s'agit de femmes, même suisses, elles n'ont pas fait de service... C'en est bien fini de l'époque où des colonels EMG, qui se trouvaient à la tête des principales entreprises et des grandes banques et occupaient des fonctions militaires importantes, assuraient «automatiquement» la collaboration entre l'armée et l'économie. Un colonel EMG de mes amis a eu des ennuis avec sa banque à cause de ses obligations militaires...

Les entreprises, également les plus grandes, semblent faire très difficilement face aux obligations militaires de leur personnel, même de ceux qui sont peu élevés dans l'organigramme. Pour elles, la situation est plus difficile qu'il y a vingt ans, car la concurrence, les marges limitées, les restructurations consécutives à la récession ont «amaigri» les effectifs. Pourtant, la situation justifie-t-elle que les «responsables des ressources humaines» interviennent auprès des administrations militaires (cantonales et fédérale), ainsi que des commandants pour qu'on dispense un collaborateur «irremplaçable et indispensable à la survie de l'entreprise»? Comment fait-on en cas d'épidémie de grippe?

Même les chefs de section du Département de la défense, de la protection de la population et des sports disent se trouver «paralysés» par le départ

en service d'un collaborateur et font des demandes de permutation ou de dispense! Des commandants d'école refusent de libérer des instructeurs qui devraient effectuer des services de troupe!

La démographie en Suisse fixe des limites aux effectifs de l'armée et empêche les unités d'avoir sur le papier un nombre suffisant d'hommes. Il n'en reste pas moins que les effectifs squelettiques dans les cours de répétition s'expliquent surtout par «le service à la carte». Les administrations militaires portent une part de responsabilité dans cette situation. Ne dispensent-elles pas trop facilement des gens qui invoquent toutes

sortes d'excuses plus ou moins fondées parce qu'ils cherchent à se libérer de ce qu'ils considèrent comme une «corvée». Si la première demande est le plus souvent refusée, en va-t-il de même de la deuxième?

Dans les petits cantons où tout le monde se connaît, il est, bien entendu, difficile de refuser une dispense, car on s'adresse directement au responsable des affaires militaires, voire au conseiller d'Etat chargé de la sécurité. On pourrait citer une compagnie de fusiliers qui est entrée en service sans fourrier, sans sergent-major et sans chef de cuisine, tous les trois ayant été dispensés par l'autorité cantonale...

L'absentéisme, l'abstentionnisme, l'individualisme et l'égoïsme sont des faits de société que l'on retrouve dans les écoles, dans les entreprises et dans la vie associative. Il ne faut pourtant pas que ce «cancer» mette la crédibilité des institutions en danger.

Dans un tel contexte, les réformes militaires, même les plus géniales, ne peuvent pas être des réussites! Armée XXI n'ira pas mieux qu'Armée 95 et aura toujours des problèmes d'instruction et de crédibilité, si le «service à la carte» reste généralisé.

Colonel Hervé de Weck